La Chaux-de-Fonds, Mercredi 14 Janvier 1931. Bureaux: Rue de la Serre 58. Quarante-sixième Année. — N° 3.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS :	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—

Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL.
Annonces: Publicitas, S A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES
suisses 30 centimes, offres et demandes de places 20 centimes la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance.

La Publicité collective

II.

Ses principes généraux et son application en Suisse.

3. Application de la publicité collective en Suisse.

Examinons rapidement maintenant les applications de la publicité collective dans notre pays. Il nous faut considérer le problème sous deux points de vue:

1) le point de vue du marché suisse,

2) le point de vue de l'exportation.

Chez nous, comme ailleurs, on voit, avant tout, les fabricants d'articles de consommation générale recourir à cette méthode de travail. Certains suivent le mot d'ordre de la « Semaine suisse » engageant les consommateurs à donner la préférence aux produits nationaux. Citons, dans ce genre, les campagnes pour la bière et les vins suisses ainsi que pour les bas. D'autres producteurs plus nombreux laissent de côté l'appel aux sentiments nationaux. On se rappelle l'action entreprise que les fabricants de cigares dont la devise était: « sois un homme et fume des cigares », puis celle des fabricants de chapeaux de paille et celle des marchands tailleurs. Dernièrement encore, nous avons vu les actions vigoureuses des bijoutiers et orfèvres et des horlogers.

Ces jours-ci, nous avons vu surgir une affiche de la Société des éditeurs et libraires de la Suisse romande affirmant qu'« en toute occasion un livre fait plaisir ». Comme dans d'autres pays, nous avons également assisté en Suisse, depuis quelques années, à une action en faveur de la consommation du lait. La Fédération centrale suisse des producteurs de lait a même constitué à cet effet une commission spéciale de propagande. Les producteurs de fromage suivent également le mouvement.

En ce qui concerne les produits textiles, à côté des annonces déjà mentionnées des fabricants de bas de soie suisses, on relève une activité collective en faveur du bas « Bemberg », de la soie véritable, etc. Enfin, des actions restreintes ont lieu sous forme d'expositions collectives à nos foires nationales, de distribution de brochures, etc., pour de nombreux produits très différents. Mentionnons encore les campagnes en faveur du téléphone et de l'emploi de l'électricité menées par l'Association Pro Téléphon et par les services d'électricité des villes suisses. Il n'est pas sans intérêt pour les détaillants de connaître quelques actions lancées par des collègues. Les marchands de fourrures de Zurich ont fait, par exemple, une campagne pour suggérer: « Pelze nur beim Fachmann kaufen », les coiffeurs pour dames de la même ville avaient eu leur campagne collective il y a quelques années.

Ce rapide aperçu des campagnes exécutées en Suisse nous montre que notre pays suit également l'évolution qu'on remarque autre part. La valeur de toutes ces campagnes est évidemment très inégale et certain nombre d'entre elles n'ont pu échapper à l'erreur qui se commet souvent dans la publicité suisse: celle de vouloir présenter une campagne de la même manière en Suisse romande qu'en Suisse allemande.

Il est nécessaire de poser encore ici, même brièvement, la question de la propagande suisse à l'exportation.

L'Office suisse d'expansion commerciale contribue à cette action qui est une de ses tâches essentielles, par son livre d'adresses, ses revues d'exportation, ses brochures en 4 langues, son service du film, son action pour la participation suisse aux foires et expositions étrangères et enfin son service de presse économique. L'idée centrale de cette activité réside dans la proclamation de la variété de la production suisse et de sa qualité. Ce travail, commencé depuis des années déjà a eu, d'après des indices certains, des résultats encourageants et sera donc développé dans toute la mesure possible.

Une action collective s'impose à l'étranger à l'heure qu'il est en faveur de notre horlogerie. Il reste encore à faire, dans ce domaine, malgré les très beaux efforts fournis par la Chambre suisse de l'horlogerie pour les dernières expositions internationales de Barcelone et de Liége.

Il n'est pas sans intérêt de fournir quelques renseignements complémentaires sur la réclame nationale en faveur de la montre. Cette action a été entreprise à la suite d'un arrangement établi entre la Société centrale des horlogers suisses, le groupement des fabricants d'horlogerie intéressés au marché suisse et le groupe des grossistes. La première campagne avait été terminée à Pâques 1928. Ses résultats ayant été jugés satisfaisants, une seconde campagne a été décidée en 1930; celle-ci est dirigée par une commission mixte dans laquelle les trois parties susmentionnées sont représentées. La devise publicitaire « la bonne montre suisse chez l'horloger » figure sur un petit tableau présenté dans les vitrines et intérieurs de magasins de tous les détaillants. Le public est aussi atteint par la presse et la distribution d'une brochure spéciale sur la montre. En outre, à l'occasion de la « Semaine suisse », un concours a été organisé dans les écoles et les meilleurs travaux seront récompensés.

Il est évident que des difficultés s'opposent encore à une section de propagande horlogère générale. Des divergences d'intérêts existent entre les fabricants de montres de haute qualité ou de marque et celles qui coûtent moins cher, et l'on craint toujours que si l'on fait de la publicité pour la montre suisse en général, on favorise en même temps l'écoulement de produits de qualités médiocres qui ne font pas honneur à notre industrie; mais il ne faut pas oublier que des difficultés semblables n'existent pas seulement dans le domaine de l'horlogerie. La crise actuelle exige le renforcement toujours plus grand des mesures de rationalisation prévues dans le domaine de la production horlogère. Il faut vivement espérer que l'action entreprise portera graduellement ses fruits. Il faut qu'en même temps l'idée d'une publicité collective pour l'horlogerie fasse du chemin et qu'on n'oublie pas qu'on peut toujours trouver des moyens pour limiter autant que possible les effets de la propagande concertée à ceux qui font réellement un effort dans l'intérêt général. La question d'une marque de qualité mérite certainement d'être encore étudiée de plus près.

L'Office suisse d'expansion commerciale désire apporter sa part à l'action en faveur de l'industrie horlogère en élaborant un film consacré à l'horlogerie suisse, ceci en collaboration avec les organisations compétentes. La réalisation de ce film permettra de reprendre ultérieurement la question de la publicité collective dans l'horlogerie.

« Where is a will, there is a way », disent les Anglais. Nous sommes certains que ce dicton peut également s'appliquer au problème qui nous intéresse.

A. Masnata,
Directeur de l'Office suisse d'Expansion commerciale, Lausanne.

L'œuvre de réorganisation devant l'opinion publique

La question de l'exportation du chablonnage a fait l'objet d'une étude spéciale dans le rapport présenté à l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie le 11 décembre dernier. — L'article suivant, adressé à la P. S. M., par une personne compétente n'a fait que confirmer les appréciations du Comité central sur cette question.

Le problème du chablonnage qui semblait marcher vers sa solution par la construction d'Ebauches S. A., la suppression pour certains pays et le contingentement pour d'autres, continue, nous l'avons dit, à préoccuper au plus haut point tout le monde horloger, pour lequel il reste une menace grave. La presque unanimité des fabricants d'horlogerie interpellés, se sont prononcés nettement pour sa suppression.

Il résulte des données statistiques que l'exportation des chablons s'est développée dans une mesure infiniment plus considérable que celle de la montre. L'exportation des mouvements nus aussi, a progressé d'une manière frappante, puisque le Bureau fédéral de contrôle accuse un fléchissement de 37 % sur le total des montres or et argent soumises au poinçonnage. En face de cette augmentation dans l'exportation, on a été mathématiquement amené à penser qu'un contrôle plus rigoureux à la sortie pourrait être efficaces. Cette forme d'aide de l'Etat a été proposée lors d'une entrevue avec M. le Conseiller fédéral Schulthess, au cours de laquelle eut lieu un échange de vues qui porta tout d'abord sur les difficultés matérielles que représenterait ce contrôle à la sortie. La question a été étudiée, répondit en substance M. le chef du département fédéral de l'économie publique, et on est arrivé à la conclusion que l'introduction de ce contrôle à la sortie, pour avoir une valeur, impliquerait l'obligation de visiter, non seulement les envois déclarés comme produits horlogers, mais tous les envois quelconques, ce qui constitue une impossibilité pratique absolue.

Dès lors, il est apparu que l'Etat pourrait prêter son concours sous une autre forme, connexe également avec le contingentement du chablonnage. De janvier à fin octobre de cette année-ci, l'exportation des ébauches et pièces détachées finies (positions 930 et 934) a atteint 18 millions de fr. dont 8 millions pour les pays contingentés. Or, sur ces 8 millions, Fidhor, l'organe de contrôle, n'a eu à porter ses vérifications que sur une sortie de 3,6 millions de

BROSSES „BREGUET"

s'imposent par leur qualité et leurs prix.

Représentant exclusif:

Camille Harder

Machines-Outils 2270

La Chaux-de-Fonds

FABRIQUE de COUTELLERIE et d'ORFÈVRERIE

SOLEURE S. A.

CHROMAGE

de boîtes de montres, articles pour industrie, sabre avec fourreau, paire d'étriers.

Prix très avantageux.

Fabrique ELECTION

L'Administration de la Masse en faillite de Fabrique Election offre à vendre l'actif de l'entreprise en bloc ou séparément.

Cet actif comprend: immeubles, machines pour la fabrication des ébauches, atelier de mécanique, atelier pour la fabrication du porte-échappement, stock, etc.

Adresser les offres à l'**Office des Faillites** de **La Chaux-de-Fonds.**

On cherche, pour entrée à convenir,

Technicien-Horloger

de première force, intelligent, homme d'initiative, parfaitement au courant de la fabrication la plus soignée, très habile de ses doigts, capable d'assumer avec succès les charges d'un poste central dans grande manufacture d'horlogerie. On donnera la préférence à technicien diplômé âgé d'au moins 30 ans. Participation aux bénéfices non exclue.

Ecrire de manière détaillée en joignant copies de certificats et si possible copie de certificat psychotechnique, sous chiffre **B 23366 U** à **Publicitas Bienne.**

Maison d'horlogerie suisse

ayant de bonnes relations aux Etats-Unis, ainsi qu'au Canada, et dont le chef part prochainement, s'intéresse à toutes nouveautés.

Offres sous chiffre **R 20068 U** à **Publicitas Bienne.**

VENTE D'UN BREVET

L'Administration de la masse en faillite de **Eugène Uebersax,** Fabrique de pendants, à La Chaux-de-Fonds, offre en vente de gré à gré le *Brevet principal* suisse No. 136968 et anglais No. 335,383, consistant en une montre à remontoir, comportant une boîte avec dispositif de fermeture pour masquer ou démasquer le cadran ainsi que l'outillage destiné à sa fabrication et une certaine quantité de fournitures de mécanismes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à l'Office soussigné. 2048

Office des Faillites de La Chaux-de-Fonds.

Pendulettes électriques

Fabricants disposés à confier l'exclusivité de vente pour le Canada à importateurs importants, sont priés d'adresser leurs offres et catalogues sous **P 1070 N** à **Publicitas Neuchâtel.**

Chef-Monteur de boîtes

36 ans, marié, plusieurs années de pratique sur or et argent, cherche changement de situation pour époque à convenir. Honorabilité absolue.

Offres sous chiffre **K 50495 X** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Lots d'occasion

en montres et mouvements demandés au comptant.

Faire offres sous chiffre **P 2036 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Fabricant d'Horlogerie

mettrait capital dans fabrication nouveauté bracelets-montres, et s'intéresserait à toute patente nouvelle en montres-sport et articles spéciaux pouvant se fabriquer avantageusement en fortes séries.

Faire offres sous chiffre **P 2034 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Amérique - Extrême-Orient

Commerçant dans la trentaine, 10 ans d'expérience horlogère et des marchés **Chine-Japon** qu'il a déjà voyagés, accepterait collection de montres, mouvts., fournitures, etc.

(Collaboration ou représentation évent. à discuter).

Adresser offres sous chiffre **K 20222 X** à **Publicitas Genève.**

Associé-Commanditaire

est demandé par fabricant d'horlogerie, petites pièces ancre soignées, en ordre avec toutes les conventions, en vue de donner de l'extension à son commerce. Affaire sérieuse, bien introduite avec rapport certain et prouvé. Bonne occasion pour horloger ou commerçant capable et sérieux, ayant capital disponible. Remise complète du commerce, non exclue par la suite. Discrétion absolue.

Ecrire sous chiffre **O 2100** à **Publicitas St-Imier.**

Qui livre avantageusement?

mouvements 8 3/4 lig. ancre, 15 et 16 rubis A. S.,
5 1/4 lig. ancre et cyl., 9 lig. A. S.
montres 10 1/2 lig. rect. en or, argent, nickel et chrom.,
18 lig. cyl., ancre, argent et nickel.

Faire offres sous **P 2035 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Montres Roskopf

Maison d'exportation désire entrer en relations d'affaires importantes et suivies, avec maison spécialisée dans les genres Roskopf 10 1/2, 13 lig. et 8-12 1/2. Prière de faire offres détaillées pour montres métal et plaqué.

Faire offres sous chiffre **P 2045 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Timbres Caoutchouc

en tous genres

C. LUTHY rue Léopold Robert 48

Celui qui répond à une annonce sous chiffre en joignant des

Photographies et Certificats originaux

le fait **sous sa propre responsabilité.**

L'adresse des annonciers utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.

Ne joindre que des **COPIES** de certificats.

Fd. & Ad. DROZ

Parc 91

La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements baguette qualité extra soignée

7,25 × 22,5‴‴ 25-1 C

Maison suisse avec agence aux Etats-Unis **s'intéresse à**

toutes nouveautés

en horlogerie soignée.

(Spécialités brevetées, etc.)

Offres s. chiffre **U 20020 U** à **Publicitas Bienne.**

On demande offres pour

mouvements

5 1/4 et 10 1/2 lig., ancre et cylindre

Ecrire sous chiffre **P 2040 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

NUMA BOILLAT

Breuleux

livre mouvements et montres, baguettes 3 3/4 lignes cylindre, qualité soignée, de même que 8 3/4 lignes ancre, 15 rubis, qualité garantie. 2103

Voyageur

de 1re force, bien introduit auprès de la clientèle de gros de l'**Europe centrale.** Cinq ans de pratique dans l'**Amérique du Sud**, parlant allemand, français, espagnol et portugais, désire changement de situation. Références à disposition.

Ecrire sous chiffre **Q 20067 U** à **Publicitas Bienne.**

On cherche pour le 1er mai prochain, une place de

concierge-jardinier

ou emballeur et commissionnaire dans fabrique, magasin ou maison privée Connait entretien des autos.

S'adresser par écrit sous **P 1038 N** à **Publicitas Neuchâtel.**

Coupages de balanciers

Travail garanti par n'importe quelles quantités.

Ecrire sous chiffre **P 2043 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Diamantine
Rubisine
Saphirine

qualité reconnue la meilleure

G. SCHNEIDER

Hauts-Geneveys 99-1 C

PUBLICITAS

PUBLICITÉ A L'ÉTRANGER

Publicitas reçoit les annonces pour tous les journaux du monde à leur tarif officiel.

Renseignements et devis gratuits.

chablons. Cet écart est symptomatique. Il n'est pas le fait des clients directs ou indirects, mais bien en majeure partie de la dissidence qui, sans se soucier de l'avenir et de l'intérêt général, met à profit les possibilités de faire des affaires.

Le contingentement des chablons et sa limitation à trois pays, est un cran d'arrêt dans les exportations des maisons contingentées. Celles-ci n'ont pas même atteint la limite qui leur était assignée. Seulement, lors de la concentration d'Ebauches S. A., ce fut une erreur de mésestimer la puissance de résistance des fabriques dissidentes. Celles-ci, ayant développé leur fabrication, sont les responsables dans l'augmentation signalée, parce que les conventions et le contrôle librement consenti par leurs signataires, n'ont pas de crise sur elles.

La coordination de tous les efforts s'impose pour amener cette dissidence dans le cycle des conventions et l'englober dans la réorganisation horlogère. Ce travail de réorganisation, les groupements le poursuivent, très lentement il est vrai, parce qu'ainsi l'exige la conciliation d'intérêts particuliers considérablement divergents, mais avec ténacité et prudence. Toute politique brusquée serait néfaste, et toute intervention de tiers, particulièrement périlleuse et susceptible de compliquer les situations.

L'aide de l'Etat, en tant qu'il se révélerait apte à la prêter à l'horlogerie dans ce domaine, pourrait porter sur les points suivants:

1) Etude des possibilités d'introduire des mesures d'interdiction ou de contrôle de la sortie des chablons, question déjà posée à M. le chef du Département fédéral de l'économie publique, lequel y avait répondu négativement, mais sur laquelle nous estimons qu'une étude pourrait être approfondie.

2) Redressement des statistiques officielles résultant des données douanières en ce qui concerne le chablonnage, qui ne sont que très imparfaites actuellement.

3) Intervention officieuse auprès des maisons intéressées dans le but de réduire la dissidence restée en dehors d'Ebauches S. A., et du cycle des conventions.

Pour le surplus, nous estimons l'ingérance de tiers, sans doute bien intentionnés, mais insuffisamment documentés, inopportune et susceptible de répercussions dont il serait impossible de prévoir les conséquences et l'envergure.

Des concordats et arrangements

Au moment où, soit en Suisse, soit à l'étranger, de nombreuses maisons horlogères à bout de crédit et d'expédients, se voient obligées ou bien de déposer leur bilan ou bien de faire des propositions d'arrangement, ou encore de solliciter l'octroi d'un concordat, l'article paru sur ce sujet dans le journal « Bourse suisse du Commerce », mérite d'être signalé.

Tout d'abord, ce journal regrette le manque de solidarité entre les maisons qui sont touchées par la défaillance d'un de leurs débiteurs. Bien des entreprises croient posséder un service de renseignements suffisant et agir avec assez de prudence pour se mettre à l'abri des pertes; il n'en n'est pas moins vrai que quoique prudents, beaucoup de commerçants sont frappés par la faillite inattendue d'un client qui, jusqu'alors, était considéré comme solvable et sûr. Si nous jetions un coup d'œil dans les livres d'une entreprise dirigée aussi prudemment que possible, on constatera qu'elle est quand-même sujette, une fois ou l'autre, à des pertes, soit à la suite d'une faillite, d'un concordat ou d'un arrangement amiable.

Après avoir invoqué l'exemple de l'association allemande pour l'industrie de la soie qui a imposé à ses membres l'obligation de refuser toute transaction judiciaire ou non, accordant aux créanciers un dividende inférieur à 50 %, le journal fait remarquer que cette décision se justifie pleinement. Il estime qu'un débiteur offrant moins de 50 % à ses créanciers ne mérite pas qu'on lui donne la possibilité de continuer ses affaires; comme il ne peut le faire qu'avec des ressources excessivement réduites, la continuation de son entreprise contient déjà en elle-même le germe d'une nouvelle catastrophe future. L'Allemagne a fixé ce minimum à 30 %, il y a lieu de le regretter, car ce taux est devenu pour les débiteurs en déconfiture une sorte de standard sur lequel ils se basent généralement pour faire leurs propositions. Ensuite, le « Journal de la Bourse » constate que bon nombre de débiteurs, bien que convaincus qu'ils ne pourront remplir les conditions à la base de leur arrangement, n'hésitent pas à le proposer, parce que cela leur permet de continuer leur exploitation et de vivre aussi longtemps que possible sur le dos de leurs fournisseurs. Pendant ce temps, ils liquident les marchandises composant l'actif de l'entreprise souvent à des prix dérisoires, dilapidant ainsi la masse, occasionnant un préjudice considérable au commerce honnête et provoquant l'anarchie dans le domaine des prix.

Les débiteurs connaissent trop bien la mentalité de leurs créanciers; ils savent que beaucoup d'entre eux accepteront tout ce qui leur sera proposé s'ils ont l'espoir de sauver quelques francs, sans réfléchir que le débiteur ainsi libéré deviendra un concurrent d'autant plus redoutable pour eux qu'il aura assaini sa situation à leur détriment.

Quant au concordat, le Journal en question envisage qu'au point de vue économique, il constitue une grave faute; si le débiteur est honnête, et qu'il cherche, suivant la loi, à donner satisfaction à ses créanciers dans l'étendue de ses moyens, il doit donc se dépouiller complètement et ne plus songer aux moyens nécessaires pour continuer son entreprise; s'il est malhonnête, il s'arrangera aisément à sous-estimer son actif, lui laissant ainsi la faculté de s'en rendre lui-même acquéreur à des conditions désastreuses pour ses créanciers.

Malheureusement, la mentalité qui existe dans ce domaine, dans le monde des affaires et des tribunaux permet ainsi le maintien artificiel d'entreprises qui n'ont pas de bases financières sérieuses et dont la disparition constituerait un assainissement heureux et désirable. La loi n'accordant en somme qu'une protection bien insuffisante aux créanciers, c'est à eux à se défendre en refusant tout concordat ou arrangement qui paraît ne pas offrir des garanties sérieuses.

Il suffit de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner l'état où se trouvent généralement les situations « raccommodées » pour se rendre compte de la régularité avec laquelle les catastrophes se renouvellent. En général, et s'il y a de très honorables exceptions, il faut reconnaître que, dans bon nombre de cas, remettre sur pied un débiteur insolvable, c'est remplir le tonneau des Danaïdes.

A propos de la pénurie d'or

Il semble que la question de l'approvisionnement mondial en or est sur le point de devenir un problème de premier plan et dominera, au cours de ces prochaines années, les préoccupations des économistes et des milieux dirigeants des pays civilisés. L'accumulation aux Etats-Unis et en France de la plus grande partie de l'or monnayé et en lingots existant sur notre globe alarme déjà maintenant les économistes et les financiers du monde entier.

La question de savoir le rôle que cette accumulation peut jouer dans la dépression économique qui frappe actuellement presque tous les Etats, est passablement discutée, et la discussion est même en train de tourner à l'aigre. Elle n'a toutefois pas été sans utilité, car elle a déjà révélé l'existence d'une certaine confusion d'idées et d'un certain manque de cision, dans la définition des fonctions de l'or en corrélation avec l'échange des marchandises et des services. La signification normale du terme « standard monétaire » qui est appliqué à l'or, est beaucoup controversée. La fonction de « Standard monétaire » ou « standard des valeurs » dans un système économique bien ordonné implique premièrement et nécessairement le principe de l'immuabilité. Et pourtant on entend à tout moment les banquiers, les experts-économistes et d'autres personnalités parler de la cherté de l'or, alors que, ce dont ils veulent parler, c'est en réalité du niveau très bas des prix des marchandises.

Si c'est l'or qui est « cher », ce doivent alors être les marchandises ou, en d'autres termes, l'effort fait pour les produire, qui constituent à sa place le standard des valeurs; on ne peut sortir de ce dilemne.

Dans ces conditions, il est extrêmement important, que dans l'étude des crises économiques, on s'entende tout d'abord pour déterminer quel est le standard des valeurs. En réalité, on ne peut accepter comme standard les marchandises elles-mêmes, car la production et la distribution sur le marché des produits nécessaires à la vie sont d'essence et de caractère trop varié, trop variables aussi, pour pouvoir entrer en ligne de compte.

Aussi longtemps que le crédit ne sera pas à lui seul la base du commerce, on en sera réduit à avoir recours à des matières précieuses, pour apprécier et mesurer la valeur. Elles seules peuvent être utilisées comme moyen commun d'échange, à moins d'en revenir au troc, qui est le seul autre système qu'on puisse imaginer, encore qu'il ne soit pas praticable!

L'or ou toute autre matière très précieuse étant adopté comme standard monétaire, le problème se résout de lui-même. Par conséquent, on devrait chercher à maintenir cette matière à un niveau relativement constant au point de vue de la quantité, qui devrait rester en proportion des besoins réels des populations. Toutefois, c'est justement cela que dans toute l'industrie, les banquiers, les financiers et les gouvernants du monde entier ont négligé de faire. La constance dans la quantité existant dans le monde est le synonyme de constance en valeur. La question de la pénurie d'or, — ou de l'excès d'or, si jamais il se reproduit — s'imposera aux financiers et aux économistes comme étant le problème essentiel à résoudre, en vue d'éliminer de façon permanente une des causes principales des crises monétaires et commerciales.

Commerce extérieur

Etats-Unis d'Amérique.

Le chômage aux Etats-Unis. — La crise est alarmante et pour montrer toute l'étendue du mal, les bureaux de secours ont décidé d'établir des statistiques montrant le nombre des sans travail dans les principales villes des Etats-Unis. Les chiffres recueillis jusqu'à présent dépassent 4,000,000.

Les grandes industries et maisons de commerce essaient par tous les moyens de guérir le mal et les procédés suivants sont déjà ou vont être employés.

Par exemple, la « Northern Pacific Railroad » va commencer incessamment dans ses chantiers, la construction de 3,000 wagons de marchandises. Ce programme demandera une main-d'œuvre supplémentaire de 600 hommes, en dehors de tous les emplois qui pourront être fournis aux ouvriers spécialisés dans les industries du bois et de l'acier.

La « United Shoe Machinery Co » ne travaille pas plus de 5 jours par semaine, ses portes sont fermées le lundi.

La « W. K. Kellog Co » ne travaille plus que sur une base de 6 heures par jour. Elle employait autrefois 3 équipes travaillant 8 heures, maintenant elle en emploie 4 travaillant 6 heures, ce qui a augmenté son personnel de 28 %.

L'« International Harvester Co » consent des prêts sans leur demander d'intérêt, aux employés qu'elle a dû licencier avec promesse toutefois qu'ils devront rembourser ces prêts par acompte aussitôt qu'ils recommenceront à travailler.

Faillites commerciales aux Etats-Unis. — Le mois de novembre a encore eu à enregistrer de nombreuses faillites commerciales aux Etats-Unis. Le nombre des insolvables s'est élevé à 2,031. On en avait compté 2,124 au mois d'octobre et le chiffre total pour les 11 mois écoulés de 1929 s'élève à 23,830, totalité de ces faillites englobe une somme de $ 585 c'est-à-dire 14 % de plus que l'année dernière. La millions, environ 16 ½ pour cent de plus que l'année dernière.

Pologne.

Les chiffres du commerce extérieur de la Pologne pour les mois de juillet, août et septembre sont les suivants *(en milliers de zlotys):*

	Importations	Exportations
Juillet	195,308	197,776
Août	188,491	201,486
Septembre	190,443	211,841

La balance commerciale présente donc un solde actif, pour la période janvier-septembre 1930, les importations atteignent 1,721,019,000 zlotys, les exportations 1,846,314,000 zlotys; le solde de la balance commerciale atteint 125 millions de zlotys; pour la période correspondante de 1929, le bilan présentait un solde passif de 354 millions de zlotys. Le commerce global marque, en 1930, une régression d'environ 20 % par rapport à 1929.

Expositions, Foires et Congrès

Exposition internationale d'Horlogerie et de Bijouterie, à Francfort, 20-28 juin 1931.

Le Comité de l'Exposition « Uhr und Schmuck » organisée par l'Association centrale des horlogers allemands et l'Association internationale des horlogers, s'est augmenté de deux nouveaux membres, soit: *M. Urs Haenggi,* Directeur de la maison E. Homberger-Rauschenbach, à Schaffhouse, comme représentant de l'industrie horlogère suisse, et *M. Günther,* de la maison E. Schönfeld, à Hanau, comme représentant de l'industrie des métaux précieux de Hanau.

Un jubilé

Au cours d'une cérémonie toute intime, la maison Ulysse Nardin S. A., au Locle, vient de fêter les 25 ans d'activité de son fidèle collaborateur, *M. Georges Rahm,* de Genève. En effet, c'est en 1906

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
HERMANN KONRAD S.A.
(LA CONDEMINE) **MOUTIER** (LA CONDEMINE)

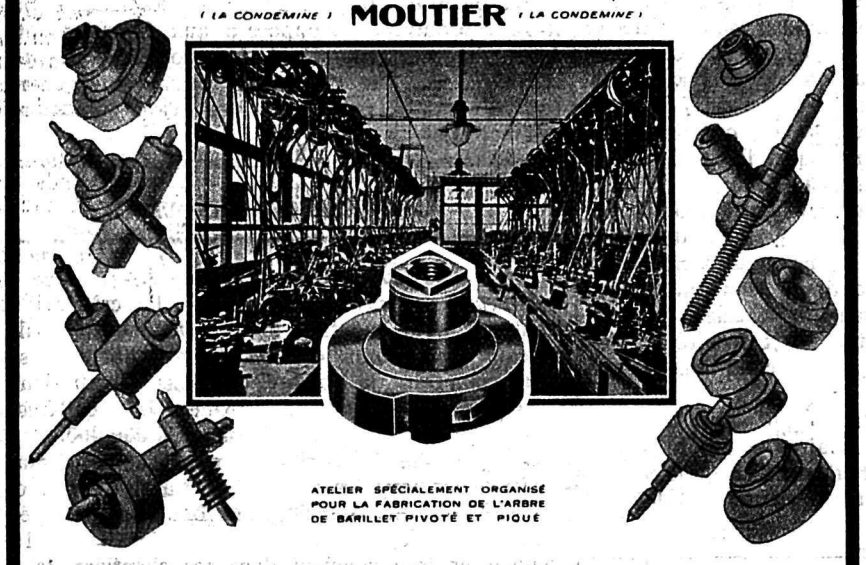

ATELIER SPÉCIALEMENT ORGANISÉ POUR LA FABRICATION DE L'ARBRE DE BARILLET PIVOTÉ ET PIQUÉ

Fabrication d'arbres de barillet
Qualité spéciale

La spécialité consiste en ce que la piqûre est faite non seulement dans le sens diamétral, mais qu'elle atteint les deux faces, comme l'indique notre petit cliché ci-contre.

La qualité de notre travail favorise la fabrication du barillet par procédés interchangeables.

Notre outillage comportant plus de 150 machines perfectionnées est le mieux compris pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Demandez nos échantillons.

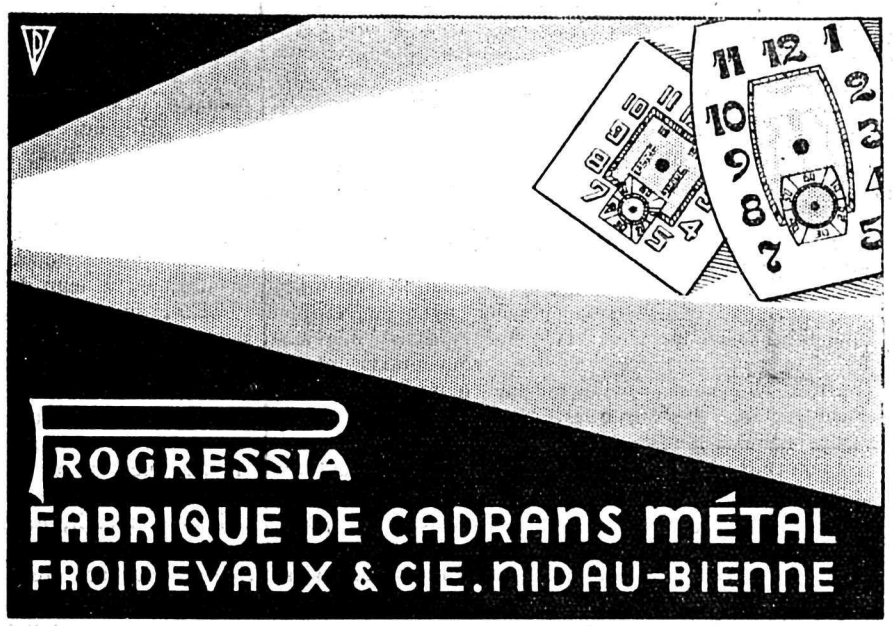

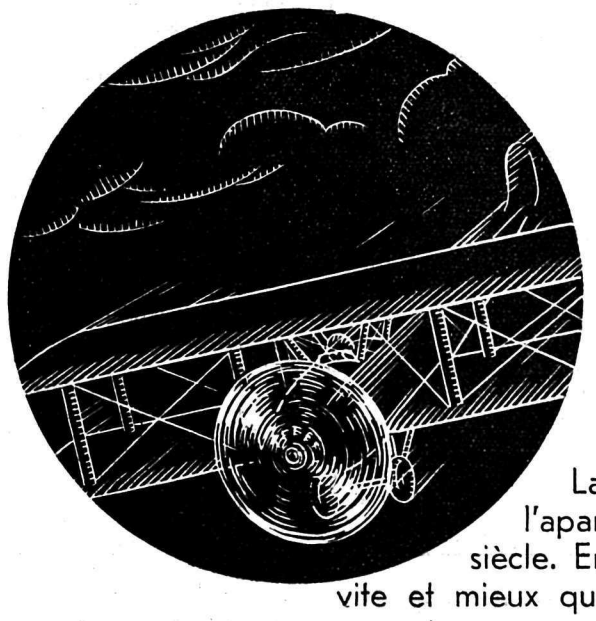

La rapidité est l'apanage de notre siècle. En livrant plus vite et mieux que votre concurrent, vous gagnez du terrain sur lui . . . Vous aussi, serez à même de livrer encore plus rapidement, si vous confiez vos ordres à „Météore" S. A. qui, grâce à sa bonne organisation, les exécutera avec la plus grande célérité.

MARQUE DÉPOSÉE
RADIO CHIMIE
Météore S.A.
BIENNE

DORAGES
ROUES ET MOUVEMENTS
en tous genres
ETAB^TS G. HUGUENIN, BIENNE
1, QUAI DU BAS
TEL. 47.96

Pierres fines pour l'Horlogerie
RUBIS SCIENTIFIQUES
qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par
THEURILLAT & Co
PORRENTRUY
GRENAT, SAPHIRS, RUBIS, ETC.
Livraison par retour. 2123 P

Vve Henri Butzer **FABRIQUE D'ÉTAMPES**
MAISON FONDÉE EN 1899
La Chaux-de-Fonds (Suisse) pour tous genres d'industries
Téléphone 21.957 SPÉCIALITÉ :
Etampes de boîtes
argent, métal, or, bijouterie. 14-1 C

M. B. P. O. G.
TH. MAEDER, Bienne
Maison fondée en 1866 Téléphone 28.37
Marque déposée **Plaqué or galvanique**
Se fait en qualité 5, 10 et 20 ans, en 14 et 18 kt.
Maison de toute confiance. 320-2U

que M. Rahm a débuté dans cette maison en qualité de représentant. Il est devenu par la suite fondé de pouvoirs, puis directeur commercial. M. Rahm, bien connu des principales maisons d'horlogerie d'Europe a su faire apprécier partout la montre de qualité.

Pendant la guerre, il s'occupa très activement du rapatriement des Suisses de Russie et des prisonniers de guerre, surtout des Français.

Il est, depuis plusieurs années, président de la Chambre de Commerce argentine en Suisse.

Nous tenons à présenter nos vœux à M. Rahm, avec lequel nous avons eu toujours de très agréables relations.

Informations

Avis.

La maison
Deutsche und Schweizeruhren-Vertriebsges. m. b. H., à *Leipzig,*
est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:
Samuel Moser, Buczacz (Pologne).

— Les créanciers des maisons:
Michel Dobrow, à *Vienne,*
Peter Krag, à *Francfort s/M.,*
The Lunox Company, 640 Craig Street, West, *Montreal,*
L. Schlesinger ès Tarsa, Dohapy-utcza 2, *Budapest 7.*
Guido Benzi, Milan et *Buenos-Aires,*
sont priés de s'annoncer immédiatement chez nous, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Douanes

Panama. — Etablissement d'une surtaxe de 2 % sur les colis postaux et paquets-poste.

La *Gaceta oficial* du 18 octobre 1930 a publié la loi No. 16 de 1930 du 15 octobre, en vertu de laquelle une surtaxe de 2 % de leur valeur est établie sur les marchandises importées par colis postaux *(encomiendas postales)* et paquets poste *(cartas paquetes).* Cette loi entrera en vigueur trois mois après sa publication à la *Gaceta oficial.*

Bibliographie

Agenda horloger 1931. 1 vol. relié toile Fr. 3.—; vente exclusive: Editions Victor Attinger, Neuchâtel. — Rédaction: G. A. Berner, Directeur de l'Ecole d'Horlogerie, Bienne.

Principaux collaborateurs: Henri Rosat, Expert fédéral. F.-L. Colomb, Directeur de la Fédération horlogère, Bienne. Albert Amez-Droz, secrétaire général de la Chambre suisse de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Léopold Reverchon, écrivain, Paris. E. Bovard, ingénieur-conseil, Berne.

La documentation de l'Agenda pour 1931 s'étend aux objets suivants: *Renseignements généraux,* service postal intérieur et extérieur, télépnone, télégraphe, pronostics du temps et service de l'heure. Calendrier.

Contrôle fédéral, prescriptions mises à jour, plus une chronique résumant les questions intéressantes traitées dans les Congrès, relatives aux matières or et argent, par M. A. Amez-Droz, secrétaire de la Chambre suisse de l'horlogerie.

Journaux et Enseignement professionnels. Liste complète des journaux professionnels suisses et étrangers ainsi que des Ecoles, Laboratoires et Musées. M. Rosat, Expert fédéral, dont la sollicitude pour nos écoles est bien connue, résume chaque année l'activité de nos divers Etablissements et donne un aperçu des traités dans les réunions des Directeurs d'Ecoles d'horlogerie suisses.

Il en est fait de même pour nos *Sociétés et Groupements.* La Fédération horlogère par M. F. L. Colomb, Directeur; la Chambre suisse de l'horlogerie par M. A. Amez-Droz, secrétaire, et les Sociétés suisses, françaises et allemandes de chronométrie.

L'année chronométrique, par G.-A. Berner, passe en revue les résultats intéressants obtenus dans les Observatoires de Neuchâtel, Genève, Teddington, Hambourg et Besançon, ainsi que dans les bureaux officiels de contrôle de la marche des montres de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, St-Imier, et Genève.

Une étude technique consacrée cette année *aux montres à remontage automatique* due à M. E. Bovard, Ingénieur-Conseil, à Berne, apporte une documentation précieuse sur un problème très actuel.

L'Agenda, d'autre part, continue à rendre hommage aux diverses personnalités du monde horloger décédées au cours de l'année et donne les portraits de MM. J.-C. Breitmeyer, Albert Diem, E. Mathey-Tissot, Antoine Muller et Charles Rosat.

Ces différents chapitres séparés par des index sur demi-carton peuvent être consultés rapidement.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues.

Voilà une publication modeste très recommandée aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme aussi irréprochable qu'on peut le désirer et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être lus de tous. C'est un excellent moyen d'enrichir le vocabulaire, de s'approprier par la pratique les expressions et de s'habituer à la structure propre à chacune des deux langues.

Numéros spécimens gratis sur demande par le **Bureau du Traducteur,** à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Registre du commerce

Raisons sociales.
Enregistrements:

23/12/30. — *Fernand Borloz* (F.-Henri-Alexandre B., de Carouge), commerce de métaux précieux, 25, Rue de l'Arquebuse, Genève.

24/12/30. — *Edmond Schwob* « Au Diadème », (E. S., de Landeron-Combes, séparé de biens avec son épouse Suzanne, née Weil), horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, objets d'art, Galerie St. François, Lausanne.

26/12/30. — *Fabrique de boîtes or, Envers S. A.,* soc. an., cap. soc. fr. 50,000 nom., fabrication et commerce de boîtes de montres or et autres produits se rattachant au domaine de l'horlogerie, Cons. adm.: Marcel Huguenin-Elie et William Huguenin-Virchaux, tous deux du Locle. Siège: Envers 3-5, Le Locle.

31/12/30. — *Pierre Caprara* (de Biasca), horlogerie, Rue des Alpes 8, Grenchen.

Modifications:

10/12/30. — La soc. n. coll. « A. Gentil et Cie, succ. de A. Gentil-Grossen » est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par *A. Gentil et Cie,* soc. com. (Ali-Wilhelm G., seul associé indéf. respons. Dame Jeanne Gentil-Matthey-de-l'Endroit, associée com. pour fr. 2,500), tous deux originaires de La Sagne), fabrication d'outils d'horlogerie et branches annexes, Brévine.

19/12/30. — *Henri Kropf et Cie, Fabrique Mirza,* soc. com., fabrique de pivotages etc., Dombresson. Reynold Kropf, décédé, cesse de faire partie de cette soc.; sa commandite de fr. 5,000 est éteinte. Sont entrées dans la soc. Dame Vve. Eleonore Leemann, de Zurich, Edith Schneider, de Metz, Liliane et Doris Kropf, tous deux de Dombresson, chacune avec une commandite de fr. 1,000. La commandite de Walter Kropf est portée de 5,000 à 10,000 fr.

20/12/30. — *Manufacture d'horlogerie Manalis, Société Anonyme (Manalis Watch Manufacturing Co. Ltd),* Tramelan-dessus. Nelly Baumann-Vuilleumier a cesse d'être adm. et y est remplacée par Henri Rossel, de Tramelan-dessus, sign. indiv. Fritz Baumann, déjà inscrit, fondé de procur. signe également indiv.

23/12/30. — *J. Hünerfauth Aktiengesellschaft,* soc. an., produits de l'industrie horlogere, etc., Zurich. Jakob Hünerfauth est sorti du Cons. adm. de cette soc. qui est gérée par le seul membre du Cons. et sign. indiv. Karl Arnold Meier, de Stäfa.

22/12/30. — *Emile Golay,* horlogerie de précision, Le Sentier. Le genre de commerce est dorénavant: horlogerie de précision, commerce de bijouterie, orfèvrerie et objets d'art.

24/12/30. — *L'Emeraude S. A.,* bijoux, etc., Collonge-Bellerive, Genève. Les adm. Jacques Bienenfeld et Dlle Elisabeth Lenz, démission. sont radiés.

24/12/30. — *François Grillet,* joaillerie, bijouterie, achat et vente d'horlogerie, d'or, d'argent, de platine et de pierres précieuses, Genève. Le chef de la maison a adopté le régime de la séparation de biens avec son épouse Jeanne-Françoise, née Dunoyer.

29/12/30. — *Fabriques de Pignons Réunies S. A. (Vereinigte Pignonsfabriken A. G.),* siège à Bévilard, succursales à Malleray, Neuveville et Grenchen. Le siège est transféré à *Grenchen,* les succursales de Bévilard et Malleray supprimées, le cap. réduit de fr. 1 million à 370 mille fr. But: fabrication, achat et vente de pignons, roues et étampes pour la fabrication d'horlogerie et autres produits similaires. Cons. adm.: Sont sortis du Conseil, Daniel Charpilloz, Georges Capitaine, Léon Charpilloz et Robert Lerch; leurs sign. radiées; sont radiées les sign. des directeurs Léon Charpilloz, Arnold Charpilloz, August Guggi et Robert Gilomen, ainsi que des procurés René Thoenig et Julien Charpilloz. Le Cons. adm. est composé dorénavant par Georges Capitaine, de Roches/Moutier, président, August Güggi, de Grenchen, vice-présid. et Robert Gilomen, de Longeau. Directeur général: René Thoenig, de Renan. Siège: Rue du Stand 89, Grenchen.

29/12/30. — *Looping S. A.,* soc. an., fabrication et commerce de réveille-matin, La Chaux-de-Fonds. La sign. de Alfred-Ulysse Junod, décédé, est radiée et remplacée par René-Ernest Junod, adm.

30/12/30. — Jules-Henry Meylan se retire de la soc. n. coll. « J. Meylan et ses fils, fabrique de balanciers compensés, Châtelaine, Vernier, qui est continuée par les associés restants, sous la raison *J. et R. Meylan.*

31/12/30. — Philippe Thiébaud, de Brot-Dessous, est entre dans la soc. n. coll. *Constant Thiébaud et Fils,* fabrication de balanciers ancres, nickel et cylindres, St-Aubin.

3/1/31. — Jules-Emile Borle cesse de faire partie de la soc. n. coll. « Borle, Wursten et Cie, La Sociale, fabrique de boîtes de montres or, La Chaux-de-Fonds, qui est continuée sous la raison *Wursten et Cie, La Sociale.* Dorénavant Armand Lüthy engagera aussi la Société par sa sign. indiv.

5/1/31. — La raison « Charles Spahr », polissage et finissage de boîtes or, est radiée. Actif et passif sont repris par *Vve. Charles Spahr* (Dame Martha-Julia Spahr, de Herzogenbuchsee), rue de l'Envers 30, La Chaux-de-Fonds.

5/1/31. — *H. Gasser et Cie, Uhrenfabrik Preciosa & Silvana Aktiengesellschaft (Fabrique d'horlogerie Preciosa & Silvana Société Anonyme), (Preciosa & Silvana Watch Co. Limited),* Bienne. Sont sortis du Cons. adm. Georges Vaucher, Kurt Henggeler et Hermann Fluckiger et remplacés par Ernst Burri, de Niederried, et Fritz Burri, de Seewil, mais sans sign. sociale.

Radiations:

18/12/30. — *Prétat et Cie, Manufacture d'horlogerie Perfecta,* soc. com., fabrication d'horlogerie, Porrentruy.

19/12/30. — *Tramways Watch Co. (Cie des Montres Tramways),* soc. an., Eaux-Vives (Genève).

20/12/30. — *V. Konrad et F. Zwahlen, Néo-décolletages,* soc. n. coll., Moutier.

23/12/30. — *Léon-Arthur Dubois,* fabrication de cadrans, Bienne.

23/12/30. — *Ami Aubert,* fabrication d'horlogerie, Bienne.

23/12/30. — *Léon Hatot,* fabrique d'horlogerie, (siège à Paris), succursale de Genève.

24/12/30. — *Emile Chevalier et Fils,* soc. n. coll., fabrique de pignons de finissages et échappements, Grenchen.

23/12/30. — *Lebet et Knutti,* fabrication et terminage de mouvements d'horlogerie, Genève.

23/12/30. — *Mehl,* orfèvrerie, etc., Genève.

27/12/30. — *Horovitz,* bureau d'achat d'horlogerie, bijouterie et joaillerie, Petit-Saconnex.

30/12/30. — *Fabrique du Grand Pré S. A.,* soc. an., horlogerie, Petit-Saconnex (Genève).

6/1/31. — *Favre frères,* soc. n. coll., fabrication d'horlogerie, Cormoret.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

30/12/30. — *Jenny, fabrique* de boîtes de montres, Grandval.
Délai pour productions: 30 janvier 1931.
Assemblée des créanciers: 20 février 1931.
Commissaire au sursis: Me. H. Born, avocat, Moutier.

Prolongation du sursis concordataire.

23/12/30. — *Jacot René,* horloger, Orpond/Bienne.
Le sursis est prolongé jusqu'au 7 mars 1931.

Rejet de concordat:

6/1/30. — *Hauser et Fils, Formosa Watch Co.,* manufacture d'horlogerie, Rue Léopold Robert 42, Chaux-de-Fonds.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 72 c, No. 142796. 23 juillet 1929, 20 h. — Pendule électrique. — *M. Helpman et Co.,* horlogerie, bijouterie, 64, rue Negrelli, Ismaïla (Egypte). Mandataires: Bovard et Cie, Berne.

Cl. 69, No. 143065. 26 juillet 1929, 18¾ h. — Phonographe. — *Wilbur Products Co., Inc.,* Lancaster (Pensylvanie, E.-U. d'Am.). Mandataire: Amand Braun succ. de A. Ritter, Bâle. — « Priorité: E.-U. d'Am., 24 août 1928 ».

LE COMPTOIR DE LA BANQUE FEDERALE
A LA CHAUX-DE-FONDS

835

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS

DIRECTION CENTRALE à ZURICH
Comptoirs à
BALE — BERNE — GENÈVE — LA CHAUX-DE-FONDS — LAUSANNE
ST-GALL — VEVEY — ZURICH

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Fabrique de
Pendants, Couronnes, Anneaux
Plots et Anses pour montres bracelets
Assortiments fantaisies en tous genres

BOURQUIN FRÈRES S.A.
BIENNE 7
Téléphone 28.15 — Télégrammes: Anneaux
COMMISSION - EXPORTATION 382 U

J. Estoppey-Reber & Cie
Rue des Armes 5 et 7 **BIENNE** Téléphone 41.06
Maison fondée en 1885

Lettres dorées garanti or pur

Travail consciencieux

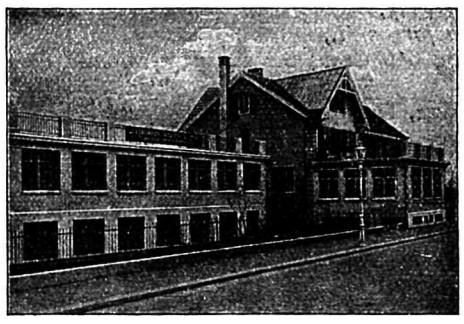

Gravure de lettres

Promptes livraisons

Adoucissage - Nickelage - Argentage - Damasquinage
de mouvements en tous genres 314-2 U

Une salle pour vos conférences et un excellent repas au
Buffet
J. Widmer
Bienne
V

CH. HUGUENIN-SANDOZ
NEUCHATEL
TÉL.: 14.75

Gravure Moderne

LETTRES
NUMÉROTAGE
COQS - ROCHETS
APPLIQUES POUR CADRANS
AIGUILLES POUR PENDULETTES

DIAMANTS BRUTS
pour tous usages industriels.
- **Outils diamants** -
BOART - CARBONE - ECLATS
- **Roses 3 faces** -
Pointes pour creusures, Sablonneux, Burins, Esquilles, Black River, Brazil, Congo roulé pour charger les meules.
J. K. SMIT & ZONEN, Amsterdam
Agent:
S. H. KAHL, Diamants, GENÈVE,
12, Bd. du Théâtre 1217-1 X

TOUTES FORMES TOUTES GRANDEURS

PLAQUÉ OR LAMINÉ
ARGENT
NICKEL

PUBLICITÉ HORLOGÈRE

FABRIQUE DE BOÎTES
LOUIS LANG S.A. PORRENTRUY

Cl. 69, No. 143064. 8 juin 1929, 17 h. — Phonographe. — *Maurice Koulicowitch,* 9, Rue Blanche Genève (Suisse). Mandataire: Jacques Bogopolski, Genève.

Cl. 69, No. 143067. 15 octobre 1929, 18 1/2 h. — Machine parlante. — *Hermann Thorens Société nyme,* Fabrique de machines parlantes, Ste-Croix (Vaud, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 c, No. 143069. 15 octobre 1929, 18 h. — Mouvement de montre de forme plus particulièrement de forme baguette. — *Fabrique d'Horlogerie La Glycine,* 1 a, Chemin de la Champagne, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 c, No. 143070. 4 novembre 1929, 18 3/4 h. — *William Lawrence Royall,* 250 Park Avenue, New-York (Etats-Unis d'Am.). Mandataire: Amand Braun, succ. de A. Ritter, Bâle.

Cl. 71 e, No. 143071. 1 août 1929, 20 h. — Montre. — *Otto Schaffo-Fahrni, fabricant* d'horlogerie, Jurastrasse, Grenchen (Suisse). Mandataire: Naegeli et Co., Berne.

Cl. 71 f, No. 143072. 19 avril 1930, 17 h. — Boîte. — *James Hugentobler,* 31, Avenue de la Gare, Bienne (Suisse). Mandataires: Naegeli et Co., Berne.

Cl. 71 f, No. 143074. 16 octobre 1929, 19 h. — Pièce d'horlogerie. — *C. Robert et Cie,* 58, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

COTES

13 janvier 1931

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 70.—	le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.—	»
» laminé, pour doreurs	» 3575.—	»
Platine	» 7.50	le gr.

Pour platine fourni par les clients, majoration de fr. 2.— dès le 24 décembre 1930.

Cours du Diamant-Boart:

Prix au comptant en Bourse pour quantités de 3—5000 carats.

	par carat
Qualités ordinaires	Fr. 7,20—7,60
Grain fermé, petit roulé	» 7,70—8,30
Boart Brésil	» 8, 0—9,10
Eclats	» 6,30—6,80

Tendances: Stable sans grandes transactions.

Cours communiqués par *J.*-K. Smit & Zonen, Amsterdam. Agent: S. H. Kahl, Diamants, Genève.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

	Comptant		A terme	
London	8 janv.	9 janv.	8 janv.	9 janv.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér.	85	85	—	—
» export.	85	85	—	—
Antimoine	46-46.10/	46-46.10/	—	—
Cuivre	45.5	44.14 4 1/2	45.6/10 1/2	44.15/7 1/2
» settl. price	45.5	44.15	—	—
» électrolytiq.	48.10-49.10/	47.15-48 15/	—	—
» best. selected	47-48 5/	46.5-47.10/	—	—
» wire bars	49.10/	48 15/	—	—
Etain anglais	121 10-122.10/	119.5-120.5/	—	—
» étranger	120.1/3	117.13/9	121.11/3	119.1/3
» settl. price	120	117.5/	—	—
» Straits	124	121.15/	—	—
Nickel intérieur	170	170	—	—
» exportation	175	175	—	—
Plomb anglais	15.15/	15.15/	—	—
» étranger	14.7/6	14.6/3	14.6/3	14.6/3
» settl. price	14.7/6	14.7/6	—	—
Zinc	13.1/3	13 2 6	13.11/3	13.12/6
» settl. price	13	13.2/6	—	—

	Comptant			
Paris	7 janv.	8 janv.	9 janv.	10 janv.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	216	213	210	206
Argent	300	295	290	285
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	34 000	34.000	34.000	34.000
» iridié 25 %	78 000	78.000	78 000	78.000
Iridium	200.000	200.000	200.000	200.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	15.—	15.—	15.—	15.—
Platinite	17,45	17,45	17,45	17,45
Chlorure d'or	9,25	9,25	9,25	9,25
London	7 janv.	8 janv.	9 janv.	10 janv.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	85/0 3/4	85 0 3/4	85/	85/
Palladium (Lstg.)	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4
Platine (shill.)	135	135	135	135
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	13 7/8	13 7/16	13 3/16	13 7/8
New-York	7 janv.	8 janv.	9 janv.	10 janv.
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	30—	28 3/4	28 1/2	29 3/8

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte 2 1/2 %
» » avance s/nantissement 3 1/2 %

			Parité en francs suisses	Escompte %	Demande	Offre
France	100	Frs	20.155	2	20 20	20 32
Gr. Bretagne	1	Liv. st.	25.22	3	25 04	25 07
U. S. A.	1	Dollar	5.18	2	5,14	5 17
Canada	1	Dollar	5.18	—	5,135	5.17
Belgique	100	Belga	72.06	2 1/2	71,90	72,15
Italie	100	Lires	27.27	5 1/2	26 95	27,10
Espagne	100	Pesetas	100.—	6	53,25	54.25
Portugal	100	Escudos	560.—	7 1/2	22.80	23.30
Hollande	100	Florins	208.32	3	207.50	207 90
Indes néerl.	100	Guilder	208.32	—	206.62	208 22
Allemagne	100	Reichsmk	123.45	5	122.70	122 95
Dantzig	100	D.Gulden	100.88	5	100.30	100,40
Autriche	100	Schilling	72.93	5	72,50	72,75
Hongrie	100	Pengö	90.64	5 1/2	90,—	90,30
Tchécoslov.	100	Cour.	15.33	4	15.28	15,31
Esthonie	100	Cour.	139.—	7	136 65	137,45
Lettonie	100	Lats	100.—	6	98 60	99,30
Lithuanie	100	Lits	51.80	6-7	51 04	51,84
Russie	100	Tchervon.	2666.-	8	26 8,—	2650,—
Suède	100	Cr. sk.	138.89	3 1/2	138 —	138 40
Norvège	100	Cr. sk.	138.89	4 1/2	137 85	138 10
Danemark	100	Cr. sk.	138.89	3 1/2	137 85	1 8 10
Finlande	100	Markka	13.05	6	12.90	13 —
Pologne	100	Zloty	58.14	7 1/2	57,65	57,85
Yougoslavie	100	Dinars	100.—	5 1/2	9,12	9,13
Albanie	100	Francos	100.—	9	—	—
Grèce	100	Drachmes	6.72	9	6.65	6,80
Bulgarie	100	Leva	3.74	10	3,70	3 80
Roumanie	100	Lei	3.10	9	3,05	3 07
Turquie	100	Livres t.	2278.40	—	24 2,60	243,—
Egypte	100	Livres eg.	2592.—	—	2566,57	2567,07
Afrique Sud	1	Liv. st.	25.22	5 1/2	24.90	25 10
Australie	1	Liv. st.	25.22	6-7	22,80	23 10
Argentine	100	Pesos	220.—	7	158 —	162.—
Brésil	100	Milreis	165.—	—	45.—	50.—
Chili	100	Pesos	63.—	7	62.—	64,—
Uruguay	100	Pesos	536.—	—	377,—	379,—
Colombie	100	Pesos	504.—	—	496,12	498,12
Pérou	100	Soles pér.	207.50	7	153,—	155,—
Equateur	100	Sucres	103.60	—	101,—	103,—
Bolivie	100	Bolivianos	189.16	—	135,—	186,90
Vénézuéla	100	Bolivars	100.—	—	92,—	93,—
Mexique	100	Pesos	258.32	—	231 —	232,—
Philippines	100	Pesos	258.—	—	249,—	251,—
Indes brit.	100	Roupies	189.16	5	183,—	188,—
Chine	100	Taels		—	176 15	178 15
Japon	100	Yens	258.33	5.11	253.—	258.—

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

ARGENTAGE - NICKELAGE

2316 de Mouvements et toutes pièces d'horlogerie à des prix intéressants

LEHNER & AUGSBURGER

Succ. de J. Lehner & Cie

Téléph. 21.812 **CHAUX-DE-FONDS** Numa Droz 141

A. ROULET-HUGUENIN

LE LOCLE

GRAVURE DE LETTRES EN TOUS GENRES DÉCORATION

GRAVURES MODERNES À LA MACHINE

SPÉCIALITÉ DE CADRANS GRAVÉS TOUS STYLES.

PRODUCTION JOURNALIÈRE 2000 PIÈCES

Téléphone 2.78

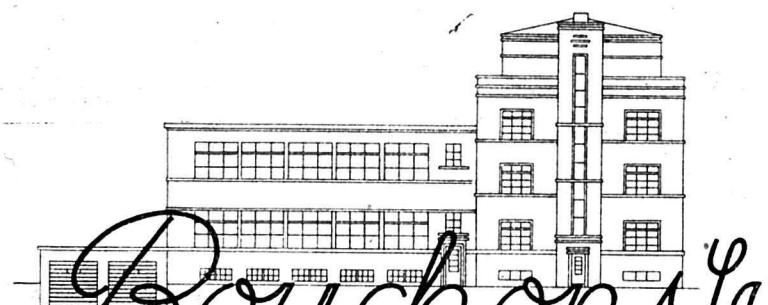

Bouchons SA

Chemin des Vignes 22, Bienne

La fabrique justifiant sa réputation de ne livrer que des bouchons parfaitement rectifiés, avec empierrage de première qualité.

Outillage préparé pour grandes séries.

BOUCHONS SANS PIERRES. 4931

L'ÉTABLISSEMENT D'ART ET D'INDUSTRIES GRAPHIQUES

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 4.33 & 22.40

possède un outillage moderne, complet et bien compris, desservi par un personnel de spécialistes, photographes, graveurs à l'acide, retoucheurs, monteurs, etc., choisis parmi les meilleurs ouvriers du pays, c'est pourquoi

UN BEAU CLICHÉ DE MONTRE

SE FAIT PAR HAEFELI & CO.

Succursale Suisse des Usines Langbein-Pfanhauser S. A., Oerlikon

Maison fondée en 1881

Département pour l'électrochimie et la galvanoplastie.

Installations complètes pour :
Nickelage, laitonnage, cuivrage, zingage, dorage, argentage, étamage, plombage, dégraissage, platinage.

Galvanoplastie en cuivre, nickel et acier.

Sels de nickel patentés et spéciaux pour boîtes et mouvements de montres.

Tous les produits chimiques pour l'électrochimie.

Compositions à polir pour tous les métaux.

Disques en coton et brosses diverses.

Devis, catalogues et informations techniques gratuits.

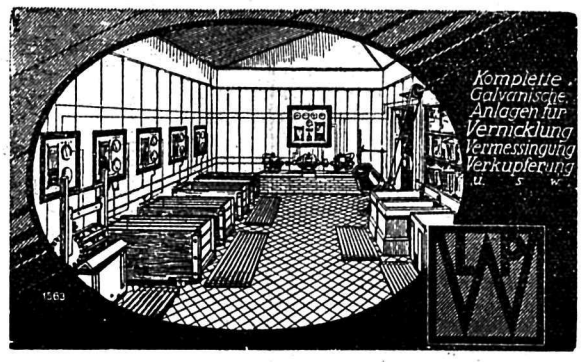

Télégrammes : Elpewe Zurich.

Téléphone Limmat 8204.

Département pour la construction de machines Dynamo.

Fabrication de machines dynamo à basse tension. Aggregates. — Moteurs à polir. — Transformateurs de courant alternatif en courant continu. — Sableuses divers systèmes.

Volt- et Ampèremètres. — Régulateurs de bains.

Installations complètes pr meulages et polissages.

Spécialités en ustensiles et fournitures pr doreurs, argenteurs, nickeleurs, polisseurs et oxideurs de pièces d'horlogerie. 20186 Z

Sur demande, nombreuses références à disposition.

Installations complètes de „Chromage", procédés brevetés.

POLDI HÜTTE ZÜRICH 5 LIMMATSTR. 23

ACIER POLDI

ACIÉRIES POLDI GENÈVE TERREAUX DU TEMPLE

JURA WATCH Co., Delémont (Swiss)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et à bon marché pour tous pays.

La plus grande production en savonnettes électro et dorées, simple et garanti à l'acide.

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et les Colonies, la Chine

Montres portefeuilles 19-26 lignes. *Articles courant et de précision.* *Continuellement des nouveautés.*

Immense choix en Bracelets de dames et hommes fantaisie à bon marché. 114-1 J

Lépines et savonnettes ancre et montres-bracelets plaqué or laminé. 5 et 10 ans.

Mouvements baguette

3 et 4 1/4‴ Eta, 3 3/4‴ Fontainemelon, 4 1/4‴ Peseux, 4 1/2‴ A.S., ainsi que tous mouvements ronds et forme, de 4 3/4 à 9 3/4 lig. en qualité soignée sont fournis par 9-C

BENOIT FRÈRES

Téléphone 22.735 **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue du Parc 128

Polissage et Finissage de boîtes métal et argent

Dorage — Argentage — Nickelage

Dorage garanti à l'acide. - Dorage et Décoration de cabinets pour pendulettes, portefeuilles, etc. - Vieil argent patines diverses.

Adressez-vous à Prix avantageux

LÉON PERRIN, FLEURIER

Maison fondée en 1917 3381 N Téléphone 146

HENRI HAUSER S.A.

Fabrique de Machines de précision

BIENNE 4

Téléphone 49.22

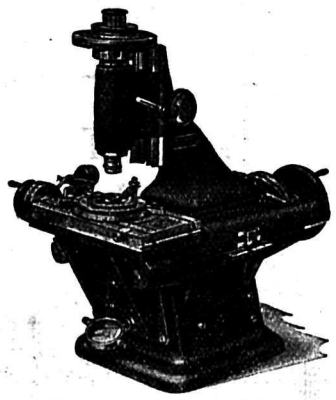

Machine à mesurer et pointer N° 0

SPÉCIALITÉS : 349-1 U

Machines à mesurer et pointer de haute précision

Perceuses sensitives de précision

Modèles I et II, capacités 2 et 4 mm. à 1 et plusieurs arbres.

Machines d'ébauches modernes

Machines à sertir de précision de tous systèmes

Modèle N° 2a, capacité 300/200 mm.
» N° 2, » 200/200 »
» N° 1, » 100/100 »
» N° 0, » 70/50 »

Ressorts

pour petites montres depuis 2 3/4‴
pour montres de poche
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE

FABRIQUE DE RESSORTS

PAUL DUBOIS, CORGÉMONT

BALANCIERS ANCRE COMPENSÉS ET NICKEL

sont livrés en qualité soignée et bon courant, depuis 3 à 20 lignes.

RONDEUR GARANTIE. — LIVRAISON RAPIDE. — PRIX AVANTAGEUX

Balanciers pour calibres 3 1/4, 3 3/4 et 4 1/2‴ baguettes

Gaberel & Ducommun

Téléphone 204 **SAVAGNIER (Neuchâtel)**

Livraison directe aux pivoteurs (sur demande) 119-1 C

Décolletages et Taillages pour l'Horlogerie

FERNAND ALLIMANN

Téléph. 135 **Moutier** (Suisse) Téléph. 135

Spécialités :

BARILLETS

ARBRES DE BARILLETS

à tous degrés d'avancement.

Tiges garnies, Taillage de couronnes, rochets, renvois, etc. 115-1 J